

*M. Hackett:*

D. Monsieur Pearson, dans le rapport de votre ministère, il est question des ministres à l'étranger. Je crois savoir qu'il s'agit d'un corps distinct. Puis il est question d'un autre corps satellite appelé les suppléants spéciaux...

Le PRÉSIDENT: A quelle page, monsieur Hackett?

M. HACKETT: A la page 5. On les appelle les suppléants spéciaux du conseil des ministres des Affaires étrangères. Nous y voyons ensuite la relation des événements qui n'ont pas tout à fait plu au Canada, car le conseil des ministres des Affaires étrangères semble avoir omis le Canada. Je ne désire pas relever cette question, mais je désire savoir si c'est au conseil des ministres des Affaires étrangères que le Canada a fait connaître ses vues au sujet de la façon de constituer le nouvel État allemand, ou bien si c'est à quelque créature de ce conseil des ministres des Affaires étrangères.

Le TÉMOIN: A ni l'un ni l'autre, monsieur Hackett. Le conseil des ministres des Affaires étrangères comprend naturellement le ministre des Affaires étrangères de Russie. Ce conseil ne s'est pas réuni depuis sa dernière réunion de décembre dernier à Londres, alors qu'il n'a pas réussi à s'entendre.

*M. Hackett:*

D. Je vous demande pardon de vous interrompre. Vous avez dit tout à l'heure: "Pour des fins pratiques". A la réponse que vous me ferez, voudrez-vous ajouter une explication de ces termes?—R. Le conseil des ministres des Affaires étrangères s'est ajourné en décembre dernier. Les gouvernements de France, du Royaume-Uni et des États-Unis, qui constituaient trois des quatre membres du conseil des ministres des Affaires étrangères, ont décidé que, vu que la conclusion d'un traité de paix pour toute l'Allemagne était impossible, ils essaieraient de le faire pour leurs propres zones. Ils ont donc commencé à discuter les arrangements à prendre pour la Trizonie, les trois zones. Ils ont formé des comités représentant ces trois gouvernements, comités où le groupe appelé Benelux a envoyé des représentants. Ces comités sont nombreux et ils s'occupent des divers aspects de la question. Ce sont ces comités qui travaillent pour ce que j'appelle des "fins pratiques". Ils sont composés de fonctionnaires qui feront rapport à leurs gouvernements respectifs, et aucune de leurs décisions ne liera ces derniers. C'est avec ces groupes que nous avons été en contact officiellement.

D. Dois-je alors comprendre que la Grande-Bretagne, les États-Unis, la France et les États du Benelux ont décidé de faire certains travaux préliminaires pour donner une constitution à la partie de l'Allemagne qui n'est pas occupée par la Russie?—R. C'est exact.

D. Ce travail se fait-il par l'intermédiaire d'un secrétariat? A qui a été adressé le mémoire canadien sur la forme de gouvernement?—R. Il a été envoyé à l'un des comités qui ont été formés par les trois gouvernements et auxquels le Benelux s'est joint plus tard. La présentation de nos vues à ce stade des consultations ne veut certes pas dire que, si plus tard il y a une conférence régulière pour donner une constitution à l'Allemagne occidentale, nous ne pourrions pas y participer d'une façon plus intense. Jusqu'ici toutefois, nous nous sommes contentés de faire connaître nos vues à certains comités de représentants officiels. Ces comités ont des secrétariats, et nous avons été informés de leurs travaux, d'abord par l'entremise du gouvernement du